

# Championnat départemental masculins 2017/2018

## Confirmation d'engagements pour la 2<sup>e</sup> phase

### 1) PR, D1, D2

Les équipes sont automatiquement engagées pour la 2<sup>e</sup> phase en fonction des montées/descentes.

### 2) D3

Seules les équipes montant de D4 (3 joueurs) en D3 (6 joueurs) doivent confirmer leurs engagements.

Dans la case « commentaires », noter si votre club supprime une équipe de D4 ou de D5 à 3 joueurs.

### 3) D4

Les clubs de D3 (6 joueurs) descendant en D4 (3 joueurs) se verront proposer 2 équipes.

### 4) D5

Noter uniquement les engagements supplémentaires.

Pour information, ouverture des engagements du

13 au 30 décembre 2017 dans l'espace « clubs/joueurs44 » sur le site du Comité.

En cas de besoin, merci de contacter directement Jean-Pierre Mitard

jp.mitard@cdtt44.fr